



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 18 juin 2026

Le 18 juin 2026, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle Martine POTEL de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Cécile Audet-Pinard, Présidente de l'ANVAL.

DATE DE LA CONVOCATION

01 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

02 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 22

Présents :

Mme Cécile Audet-Pinard, Mme Christine Blet, M. Emmanuel Duménil, M. Daniel Jouanneau, M. Khan Kerner, M. Fabien Pelletier, M. Laurent Philippe, M. Régis Salic, Mme Marie-France Vernet, M. Sébastien Brunet, Mme Joëlle Danel, Mme Isabelle Musset, M. Christophe Baudrier, M. Patrick Lizon, Mme Bérangère Mignotte, Mme Caroline Boille, M. Christian Le Garrec, M. Jacques Motard, Mme Monique Rolshausen (à partir de 18h32), M. Laurent Ruelle, M. Gérard Picot (suppléant), M. Joël Marchand (suppléant).

Pouvoirs :

M. Antoine Maquin a donné pouvoir à M. Khan Kerner.
M. Gérard Papon a donné pouvoir à Mme Cécile Audet-Pinard.
M. Lionel Pinault a donné pouvoir à M. Emmanuel Duménil.
Mme Annaëlle Schaller a donné pouvoir à M. Laurent Philippe.
M. Christian Vrain a donné pouvoir à M. Daniel Jouanneau.
M. Fabrice Ruel a donné pouvoir à M. Christophe Baudrier.
Mme Monique Rolshausen a donné pouvoir à Mme Caroline Boille (pour la DEL_11_2026 uniquement).

Absents excusés :

M. Gaëtan DELAUNAY, M. Cédric De Oliveira, Mme Sarada Loock, M. Antoine Maquin, M. Géraud Papon, M. Lionel Pinault, Mme Annaëlle Schaller, M. Christian Vrain, M. Fabrice Ruel, Mme Karine Barthelemy, Mme Férielle Boukhtouchen (suppléante), M. Xavier Cuvier (suppléant), M. Guillaume Dehaeze (suppléant), Mme Solène Etame Ndengue (suppléante), M. Thierry Lecompte (suppléant), M. Vincent Licheron (suppléant), M. Jorge Moreira (suppléant), M. Daniel Sans-Chagrin (suppléant).

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien Pelletier.

DEL_12_2026

1.7_COMMANDE PUBLIQUE : Création de la commission d'appel d'offres

Le Comité Syndical

- Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même Code ;
- Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée du Président (ou son représentant) et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'Assemblée Délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu les votes : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

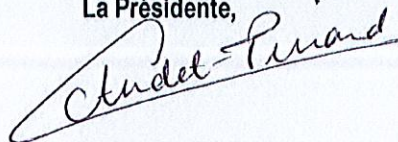
Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le 26/06/2026
ID : 037-200085702-20260618-DEL_12_2026-DE

Article 1 : - de désigner les membres suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

Présidente : Madame Audet-Pinard	
Membres titulaires	Membres suppléants
1. Mme Boille	1. M. Brunet
2. M. Baudrier	2. M. Jouanneau
3. M. Salic	3. M. Le Garrec
4. M. Kerner	4. Mme Musset
5. Mme Danel	5. M. Pelletier

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 25 juin 2026

La Présidente,



Cécile Audet-Pinard